

Intervenant(e) / Agente d'intégration socio-professionnelle

Mandat général

L'intervenant accompagne les jeunes dans le développement de leur employabilité et dans la réalisation de leur projet professionnel. Par une approche personnalisée, il soutient les participants dans leurs démarches de recherche, d'intégration et de maintien en emploi ou de retour aux études. Il contribue à développer leur autonomie, à lever les obstacles rencontrés et à favoriser leur intégration durable en emploi ou en formation.

1. Accompagnement des participants

- Accueillir les participants, évaluer leurs besoins et les accompagner dans leur démarche.
- Soutenir les participants dans la définition et la réalisation de leur objectif professionnel.
- Accompagner les participants dans leurs démarches de recherche d'emploi, d'intégration, de maintien en emploi ou de retour aux études.
- Informer, conseiller et outiller les participants afin de développer leur employabilité.
- Élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi du plan d'action individualisé.
- Accompagner les participants dans leurs démarches auprès des employeurs, des établissements d'enseignement ou des partenaires lorsque requis.
- Animer des activités ou des ateliers de groupe à l'occasion, selon les besoins de la programmation.

2. Développement de l'employabilité

- Soutenir le développement des compétences favorisant l'intégration en emploi.
- Accompagner les participants dans l'utilisation des outils et des stratégies de recherche d'emploi.
- Informer les participants sur le marché du travail et les possibilités qui s'offrent à eux.
- Collaborer avec les employeurs afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi.

3. Collaboration et partenariats

- Développer et maintenir des liens avec les employeurs et les partenaires du milieu.
- Collaborer aux activités de concertation et au développement des services.
- Représenter le Carrefour lorsque requis.

4. Qualité des services

- Assurer une tenue de dossiers conforme aux exigences.
- Effectuer les suivis administratifs liés à son mandat.
- Contribuer à l'amélioration continue des pratiques et des outils.
- Participer activement à la vie d'équipe et au développement de l'organisation.